

Galère commentaire RGO

Par **vongola**, le **13/11/2018** à **23:18**

Bonjour, je me permets de vous écrire car je galère énormément pour faire un commentaire potable de cette solution.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000021791109>

Je n'ai trouvé aucune doctrine dessus et j'ai du mal à comprendre le raisonnement de la Cour de cassation. Elle parle de transfert de droits et d'obligations alors qu'il s'agit d'une cession de contrat. Du coup est ce qu'il faut y voir une invitation au législateur à légiférer sur la cession de contrat ? J'avais lu qu'avant l'entrée en vigueur du projet de réforme, la Cour appliquait à la fois le régime de la cession de créance et la cession de dette en présence de l'une d'entre elle dans les cessions de contrats. Enfin bref je suis complètement paumé je vois pas quoi dire pour l'instant j'étais parti sur

un IA pour dire que l'objet de la cession de contrat n'est pas à proprement parler le transfert des droits et obligations, mais la cession d'une qualité de partie au contrat

IB Pour dire que la limite de la cession comme limite de l'effet translatif se comprend notamment par rapport aux articles 1134 qui dispose de la force obligatoire du contrat, l'article 1100 qui dispose que les obligations naissent d'actes juridiques, et que cette position était déjà présente dans la jurisprudence de la Cour

et à partir de là je bloque, j'avais pensais à faire un IIB sur la possibilité d'une cession partielle de contrat notamment grâce à ce commentaire d'Antoine Tadros <https://www-lextenso-fr.buadistant.univ-angers.fr/revue-des-contrats/RDC114j3?em=La%20cession%20partielle%20de%20contrat>

Je vous remercie par avance